

DECRET N° 2024/344 DU 10 AOUT 2024
portant nomination des responsables à l'Etat-Major Particulier
du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La Loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la Défense ;
- Vu** La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu** Le Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/191 du 25 juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n°84/010 du 13 juillet 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
- Vu** Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu** Le Décret n°2013/239 du 24 juillet 2013 portant réorganisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnels Officiers dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après à l'Etat-Major Particulier du Président de la République :

Service des Affaires Militaires :

Chef de Service : Colonel **EKO NLATE Martin Richard**

Service des Opérations, des Systèmes d'Information et de Communication :

Chef de Service : Colonel **MAIDOANG Désiré**

Service des Déplacements Présidentiels :

Chef de Service : Colonel **OKOUMOU Brice Ruben**

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.



Article 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais. /-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 10 AOUT 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PAUL BIYA



The seal is circular with the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top, 'LE PRESIDENT' in the center, and 'THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON' at the bottom. It also features the motto 'PAIX-TRAVAIL-PATRIE' and 'PEACE-WORK-FATHERLAND'.

WWW.BRC.CM